

COMMUNIQUE



Le 4 mai 2009

Accord Transactionnel entre Eurotunnel et Dresdner Bank

Dresdner Bank et Eurotunnel ont mis fin aux procédures contentieuses engagées à Paris par Dresdner Bank se rapportant à l'adoption et à la mise en œuvre du plan de sauvegarde d'Eurotunnel, tel qu'il avait été arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 15 Janvier 2007.

Dresdner Bank s'est, en conséquence, formellement et irrévocablement désistée d'instance et d'action et a renoncé à ses prétentions au titre de ces procédures. Eurotunnel, ainsi que les Mandataires de Justice désignés par le Tribunal dans le cadre de la procédure de sauvegarde, ont accepté sans réserve ces désistements.